

Recommandations adoptées par l'assemblée générale du Réseau évangélique, le 25 avril 2009

Première recommandation – Liberté de conscience et de religion

L'assemblée générale du Réseau évangélique suisse (RES), réunie le 25 avril 2009 à Lausanne, constate les pressions croissantes dans les instances onusiennes contre la « diffamation des religions ». Elle regrette que ce concept introduise l'idée que les religions auraient besoin d'être protégées au détriment des libertés individuelles, et conduise de la sorte à une forme de réglementation anti-blasphème. Elle constate que l'absence d'une critique possible à l'égard d'une religion entraîne généralement la discrimination et la persécution des personnes qui ont choisi de vivre une autre foi, que ce soit par le gouvernement, la société civile ou les proches parents. Elle déplore néanmoins certains actes ou déclarations qui relèvent de provocations purement gratuites et offensantes, et qui ne contribuent en rien au débat public. Mais elle soutient que toute religion doit savoir accepter la critique et les idées qui déplaisent, sachant que les personnes offensées peuvent répondre en exerçant leur propre liberté d'expression.

Elle demande au Département fédéral des Affaires étrangères de s'engager activement pour garantir le droit objectif de contester chaque religion ou de changer de religion lorsque ces libertés de conscience et de religion seront mises en péril au profit d'un droit subjectif à ne pas être offensé. Cette subjectivité peut en effet conduire à la plus stricte intolérance à l'égard de toute personne partageant une autre conviction.

Deuxième recommandation – Construction de minarets

L'assemblée générale du Réseau évangélique suisse, réunie le 25 avril 2009 à Lausanne, est consciente qu'il existe une forme d'islam radical en Suisse qui cherche à se propager et à s'imposer, s'il le pouvait, non seulement comme religion, mais comme système sociétal. Néanmoins, face à la votation prochaine sur l'interdiction de construction de minarets, elle recommande aux Eglises de ne pas faire un choix dicté par la peur. A l'instar des instances fédératives évangéliques et réformées de Suisse alémanique, elle estime que le oui ne résoudrait aucun des vrais problèmes que pose l'islam, qu'il s'agisse par exemple des mariages mixtes ou forcés, des mutilations sexuelles ou des cimetières confessionnels. Le oui à cette initiative renforcerait au contraire le fossé entre chrétiens et musulmans en Suisse, favorisant l'expansion d'un islam radical plutôt que l'établissement des liens de confiance indispensables à la préservation de la paix sociale. A cause du principe de non discrimination, un oui porterait aussi atteinte à la liberté religieuse telle que protégée par le droit international, et à laquelle nous sommes très attachés ; il porterait du même coup atteinte à la crédibilité de la Suisse lorsque celle-ci réclamerait cette même liberté pour les minorités religieuses (notamment chrétiennes) persécutées dans le monde.

L'assemblée générale estime que c'est en bâtissant des ponts, plutôt qu'en élevant des murs, que l'on créera par ailleurs les conditions nécessaires à un témoignage pertinent de l'Evangile. Elle encourage ainsi les chrétiens des diverses Eglises à témoigner d'un amour vrai, qui ne soit ni naïf ni complaisant, mais qui rende témoignage à Jésus-Christ.

Troisième recommandation – Contestation du pouvoir de l'argent

L'assemblée générale du Réseau évangélique suisse, réunie le 25 avril 2009 à Lausanne, constate le rôle déterminant de l'argent dans les décisions politiques et économiques nationales et internationales, au détriment souvent de toute règle d'équité et de justice. Elle rappelle qu'aucune demande, pression ou offre n'est jamais formulée dans une réelle liberté face à l'argent, quand elle vise à sauvegarder des intérêts personnels, corporatistes ou politiques. Elle rappelle finalement que les questions d'argent ne sont pas séparées des questions spirituelles : elles sont en lien avec le sens de la vie et les forces auxquelles chaque être humain et chaque nation veut bien se soumettre (Matthieu 16.24). Se souvenant que « l'amour de l'argent est racine de toutes sortes de maux » (1 Timothée 6.10), elle condamne l'avidité et l'appât du gain, même lorsqu'il s'agit de préserver sa propre situation économique. Elle demande au gouvernement de prendre en compte les intérêts des plus faibles, aussi bien en Suisse que dans le monde, et de rechercher la justice et l'équité. Ce faisant, elle n'oublie pas qu'une attitude totalement désintéressée et libre face à l'argent ne peut passer que par un changement de vie radical et personnel, changement auquel Jésus-Christ nous invite tous.